

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal

du mercredi 24 mai 2023

Projet d'aménagement de la Rue de la Mairie : Le conseil municipal avait trouvé l'estimation globale du projet d'aménagement de la Rue de la Mairie d'un montant global de 255000 € très élevé par rapport à la plus-value apportée à la commune. Une partie de la précédente réunion s'était déroulée sur le terrain pour voir s'il était possible de faire diminuer le montant estimé des travaux tout en conservant l'objectif premier de sécurisation de la rue notamment pour le cheminement des piétons. Le conseil municipal avait alors validé le fait de ne pas dissimuler les réseaux filaires aériens, jugeant la dépense publique globale de 108000 €, trop importante au regard du linéaire concerné. Il avait également été décidé d'enlever des linéaires de bordures en ciment là où elles n'étaient pas utiles en termes de sécurité. L'estimation a ainsi pu être ramenée de 147000 € HT à 107000 € HT. Une partie de cette dépense pourra être subventionnée par l'Enveloppe Territorialisée dont l'attribution a été validée en avril par le conseil départemental ainsi que par des fonds d'Etat issus des Amendes de Police. Le revêtement de la chaussée pourra être partiellement financé avec l'enveloppe de voirie 2023. Le reste à charge de la commune devrait se situer entre 60000 € et 70000 €. Cette dépense devrait être financée par l'excédent de fonctionnement 2023.

Au regard de l'estimation des travaux revue fortement à la baisse et de l'évolution positive du plan de financement, le conseil municipal valide la réalisation de l'aménagement de la Rue de la Mairie conformément à ce qui avait été envisagé lors de la précédente réunion. Cette réalisation reste cependant conditionnée à la concrétisation de la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Rue de la Mairie, laquelle est directement liée à l'obtention d'une subvention du Conseil Départemental et d'une Dotation d'Etat.

Mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Rue de la Mairie : La mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Rue de la Mairie a été identifiée comme priorité n°1 du Schéma Directeur d'Assainissement. Trois dossiers de demande de subventions ont été déposés pour contribuer au financement d'une dépense totale estimée à 198821 €. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne interviendra à hauteur de 30690 €. Les réponses du Conseil départemental et de l'Etat concernant l'éventuelle attribution des subventions sollicitées devraient être connues courant juin ou au plus tard dans la première quinzaine de juillet.

Pour avancer, le dossier de consultation des entreprises sera élaboré et la consultation sera lancée sans attendre les réponses des co-financeurs potentiels. Le marché ne sera notifié que si les attributions de subventions du Conseil Départemental et de l'Etat sont confirmées. Une réunion est programmée pour travailler sur ce sujet, le jeudi 25 mai. Un groupement de commande sera fait dans le cadre de ce marché public qui concernera le budget principal de la commune, le budget assainissement et le Syndicat des Eaux (SIADep) qui profitera des travaux réalisés Rue de la Mairie pour rénover des canalisations de distribution d'eau potable.

L'objectif est, dans l'hypothèse où l'ensemble des subventions attendues soient accordées, de débiter les travaux, courant octobre prochain les avancer au maximum sur l'année 2023.

La plupart des riverains de la Rue de la Mairie sont informés de l'opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement. Chaque propriétaire aura à charge de réaliser la séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur la partie privée le concernant, normalement dans un délai de deux ans. Un branchement pour les eaux usées et un branchement pour les eaux pluviales seront placés en limite du domaine public au niveau de toutes les propriétés.

Subventions aux associations :

- Société de Chasse : La société de chasse a fait installer un compteur électrique dans son local. L'association sollicite une subvention communale pour le financement de cette opération. Après avoir échangé sur le sujet, considérant que la société de chasse n'a pas eu d'aide de la commune depuis au moins trente ans et qu'elle n'utilise pas d'infrastructure communale dans le cadre de son fonctionnement ordinaire, le conseil municipal valide le versement d'une subvention de 2900 €. La question des dépenses liées à l'abonnement et aux consommations électriques a été abordée. Le conseil municipal décide de ne pas contribuer à ces dépenses de fonctionnement qui devraient rester modiques.
- Association Ressins Villages : L'association Ressins-Villages qui gère le centre de loisirs intercommunal organise une manifestation le dimanche 2 juillet pour fêter ses 20 ans. Les communes membres de l'association ont été sollicité pour apporter une contribution financière. Lors de la précédente réunion, le conseil municipal avait décidé de ne pas arrêter de décision et de se laisser le temps d'une concertation avec les autres collectivités concernées pour définir un niveau d'intervention comparable pour chacune. Ghislaine Ressot présente le programme de la journée. Le conseil décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association Ressins-Villages.

Départ en retraite : Le conseil municipal définit l'organisation de la cérémonie organisée le 9 juin à l'occasion du départ en retraite de l'agent technique, Jacquies Monnet et valide la répartition des tâches préparatoires.

Cimetière : Jean-Pierre Thévenet présente des devis qu'il a demandé pour la création d'un ossuaire et pour la reprise en bonne et due forme de plusieurs sépultures. Après avoir échangé sur le sujet, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Graniterie du Forez, d'un montant total de 8147 € HT, intégrant l'ensemble des prestations.

Commémorations : Compte-tenu de la diminution des effectifs de l'association des anciens combattants, il s'avère nécessaire d'organiser certains points. Plusieurs personnes avaient accepté de s'impliquer pour pérenniser l'action de cette association. Ghislaine Ressot se propose de les réunir, dans un premier temps pour assurer le port des drapeaux durant les cérémonies puis pour voir comment entretenir le devoir de mémoire dans le temps.

Concernant la communication autour des cérémonies commémoratives, Laëticia Caratti renseignera l'application panneau pocket et assurera la transmission des convocations. Sandrine Monchanin et Stéphanie Vasseur annonceront les dates et heures des commémorations armistices sur le site internet de la commune. Ghislaine Ressot et Corinne Berthon le feront sur le feuillet Villers en Direct. Nicole Brosselard gèrera les contacts avec la presse quotidienne et hebdomadaire. Didier Robin signale que des informations anciennes figurent encore inutilement sur « Panneau Pocket » et qu'il conviendrait de les enlever.

Elections Sénatoriales : Le Sénat va être renouvelé de moitié en 2023. Toutes les communes des départements concernés devront impérativement désigner le vendredi 9 juin prochain les grands électeurs qui les représenteront aux élections sénatoriales. Ces élections auront lieu le dimanche 24 septembre 2023 à Saint Etienne pour le département de la Loire. Comme les documents portant les noms des délégués de chaque commune devront être déposés en gendarmerie le 9 juin avant 21h, une réunion de conseil municipal se tiendra à cette même date

à 16h30 dans la foulée de la réunion du groupe de travail en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Validation des Comptes de Gestion : Le conseil municipal prend connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésor Public. Le contenu de ces comptes de gestion étant en tout point conforme aux éléments financiers communaux, les comptes de gestion sont validés.

Matériel communal : Jean-Pierre Thévenet signale qu'il est nécessaire d'acheter une tondeuse à gazon pour l'entretien des espaces verts communaux. Il présente plusieurs types de matériels et plusieurs devis. Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Dupuy de Charlieu d'un montant de 999 € HT. Comme pour les autres acquisitions de matériel, une mutualisation avec la commune de Saint-Hilaire est envisagée. Les conditions seront définies lors d'une réunion de travail prévue entre des représentants des deux communes durant laquelle seront abordés tous les besoins en matériel.

Acquisition de verres réutilisables : Ghislaine Ressot, informe le conseil municipal de l'acquisition de verres réutilisables qui serviront pour tous les vins d'honneur et autres verres de l'amitié servis dans le cadre des cérémonies communales.

Piratage informatique : Un piratage est intervenu dans le cadre d'un paiement dématérialisé. La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a porté plainte. Il n'a pas été encore identifié si cet acte malveillant est intervenu au niveau de l'entreprise, de la commune ou de la DGFIP. Une réunion est programmée en mairie avec les services du Trésor Public pour avancer sur ce sujet.

Voirie : En plus de la signalisation verticale, des éclairages clignotants photovoltaïques ont été placés en tête de chacun des ilots centraux situés sur la route départementale. Des devis seront demandés pour installer en plus des éléments fluorescents pour sécuriser les points concernés, notamment pour le cas où les éclairages en place viennent à dysfonctionner.

Vitraux de l'église : Jean-Michel Brisebrat demande s'il ne serait pas opportun de lancer dès à présent la commande pour les trois vitraux de l'église dont l'étanchéité n'a pas été refaite. Il précise que l'opération test qui a été conduite en 2022 sur les vitraux où la fréquence des entrées d'eau présentait des risques de détérioration, a été probante. Un point sera fait à ce sujet sur la base du devis initial et sur le montant de la subvention attribuée, avant la prochaine réunion afin que le conseil municipal ait tous les éléments pour décider.

Toujours concernant l'église, Jean-Michel Brisebrat vérifiera si l'entreprise qui assure l'entretien de la chaudière pour la paroisse, remplit bien le registre de sécurité du bâtiment. Si tel n'était pas le cas, il demandera à ce que cela soit systématiquement fait.